

Désignation de l'entreprise		A.J.F.		9 Sente - Sentier ROUXEL		Néant			
Adresse de l'entreprise				94400 VITRY-SUR-SEINE					
SIRET		8 9 0 3 2 0 2 9 4 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			
				Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				30092024		30092023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012					
		014		016					
	Immobilisations corporelles *	028	1 000	030	700	300	500		
	Immobilisations financières * (1)	040		042					
	Total I (5)	044	1 000	048	700	300	500		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060	2 139	062		2 139	2 719	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070					
		072		074				247	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	17 668	086		17 668	12 125		
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II	096	19 807	098		19 807	15 090		
	Total général (I + II)	110	20 807	112	700	20 107	15 590		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000				
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		100	100				
	Réserves réglementées *	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		4 573	4 573				
	Report à nouveau	134		(5 035)	(5 192)				
	Résultat de l'exercice	136		2 529	157				
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
Total I	142		3 167	639					
Provisions pour risques et charges		Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 344	2 617				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		7 350	7 399				
	Comptes courants d'associés	173		6 365	1 022				
	Autres dettes	175		880	3 913				
	Produits constatés d'avance	174							
Total III	176		16 940	14 951					
Total général (I + II + III)		180		20 107	15 590				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	199				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	200				



S.A.S. « A.J.F. »
Capital de 1000.00 Euros
09 Sentier ROUXEL
94400 – VITRY SUR SEINE

Siret 89032029400014 - APE 4781 Z

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-cinq le 17 février à dix-sept heures trente.

Les associés de la société « A.J.F. » SAS au capital de 1000.00 Euros (mille euros) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la Gérance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024
- Quitus à la Gérance
- Affectation des résultats
- Rémunération du Président

Madame PERIOCHE Alicia Présidente préside la séance :

La présidente constate que sont présents :

A savoir :

Mme PERIOCHE Alicia Présidente associée (propriétaire de 100 actions)

Total des actions représentées : 100 soit 100% du capital social.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la présidente fait observer aux associés présents que leur droit de Communication et d'information ont pu être exercer dans les délais prévus par la loi a savoir 15 jours francs avant la date de l'assemblée.

Les associés présents lui en donnent acte.

Puis la présidente ouvre la séance en donnant lecture de son rapport. Cette lecture achevée la parole est offerte aux associés.

Après un échange de vue et personne ne demandant plus la parole madame la présidente lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et examiné les comptes arrêtés au 30/09/2024 l'AGO approuve les comptes et le bilan tel qui lui ont été présenté, et donne en conséquence à la Présidente quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidence approuve les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et constate que les appointements nets de la Présidente pour la période 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 ont été de 17349.95€. Il en sera de même pour 2024/2025.

Ses frais sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, en tenant compte que l'associée intéressée s'est abstenue et que ses parts n'ont pas été comprises dans le calcul du quorum de la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023/2024 : de 2528.66€ au compte REPORT A NOUVEAU DEBITEUR qui passera ainsi à 2506.01€

En application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée Générale se déclare informée qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 20 H 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Sade' or similar, written in a cursive style.

S.A.S. « A.J.F. »
Capital de 1000.00 Euros
09 Sentier ROUXEL
94400 – VITRY SUR SEINE

Siret 89032029400014 - APE 4781 Z

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17/02/2025

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 528,66 euros.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 528,66 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 528,66 euros.**

Affectation

- **Report à nouveau, soit 2 528,66 euros.**
- **Solde Report à nouveau, soit 2 506,01 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 167 euros et celui des réserves à 7 179,01 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

PERIOCHE Alicia

